

# MESURES COVID

## Règles générales

### L'accès à la MJE est interdit

#### 1. Les règles de distanciation devront être respectées dans tous les espaces communs :

- Maintien d'une distanciation physique de 1 mètre entre individus côte à côte ou face à face,
- Port du masque obligatoire pour tout déplacement, dans les bureaux d'études et le patio, et durant les TP, en toutes occasions où la distanciation n'est pas possible.
- Chaque étudiant doit posséder ses propres masques (durée de 4h) ; exceptionnellement des masques de secours sont en vente auprès de Marie-Claire.

#### 2. Appliquer les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres :

- Se laver très régulièrement les mains, gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée des salles,
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- **Saluer sans se serrer la main**, éviter les embrassades
- Des sprays désinfectants et chiffons sont à disposition dans chaque salle de cours et bureaux d'études pour nettoyer le matériel et l'emplacement utilisé (clavier, souris, table, chaise et toutes zones ayant été en contact)

#### 3. Règles de circulation :

- Limiter les déplacements, rendez-vous directement à une place libre dans votre salle de cours
- Eviter les attroupements et les croisements
- Dans l'atelier un sens de circulation est indiqué sur des panneaux
- Garder vos distances en passant les portes

#### 4. Matériel à disposition :

- Une borne de distribution de gel hydroalcoolique dans le sas d'entrée atelier coté parking étudiant et une dans l'atelier
- Du savon liquide dans les toilettes et le réfectoire
- Un spray de désinfection avec chiffons dans les réfectoires et salle de cours.

## 5. Les repas

L'atelier 7 et le patio seront accessibles pour le repas de midi. Le réfectoire est réservé aux intervenants et permanents.

Nous conseillons de privilégier les repas froids et nécessitant peu de vaisselle.

Des caisses de stockage pour les étudiants seront à disposition à l'entrée de l'atelier les matins avant 8h pour déposer les repas.

Les délégués COVID mettront ces caisses dans les frigos et les sortiront pour les repas.

Les étudiants doivent se rendre à leur place de restauration avec le masque et en respectant la distanciation de 1 mètre ; s'ils doivent quitter leur place le masque devra être remis.

Chaque étudiant devra :

- Apporter ses propres couverts et assiettes (qui seront à nettoyer à son domicile)
- Stocker dans un sac fermé ses couverts et assiette dans leur véhicule, à défaut sur les étagères. A récupérer systématiquement le soir avant de partir de l'ESEPAE.
- A disposition des sprays pour désinfecter la place qui sera utilisée (chaise, table, les poignées de micro-onde, ...)

Des micro-ondes et un point d'eau ou douchette pour rincer les couverts sont à disposition.

## Référents et délégués COVID

Référents COVID permanents : Roxane, Serge T., Laurent

Délégués COVID (1 étudiant par groupe de promo) nommé le jour de la rentrée, le 1<sup>er</sup> Septembre, lors de la réunion de service.

- 3 en M1,
- 3 en M2,
- 1 en licence
- 1 en formation carton.

Rôle des délégués :

- Participer à une réunion hebdomadaire de bilan avec les référents COVID permanents pour remonter les difficultés ou incidents
- Rappeler les règles à la promo
- Proposer des évolutions de règle aux permanents
- Ouvrir les fenêtres pendant les pauses
- Gérer les frigos
- Alerter un des permanents référents en cas de suspicion

## Conduite à tenir en cas de suspicion de contamination

**A chaque étape, respecter les gestes barrières et les règles de distanciation.**

**Ne pas agir dans la précipitation** : Garder son calme et faire maintenir le calme afin d'éviter toute conduite favorisant le risque de **surcontamination**.

Le délégué COVID prévient le référent COVID qui va alors évaluer les signes évocateurs :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientation-medicale>

- Signe d'infection respiratoire aiguë avec fièvre ou une sensation de fièvre
- Survenue brutale de fatigue inexplicite
- Douleurs musculaires
- Courbatures inexplicite
- Maux de tête en dehors de pathologie migraineuse connue
- Diminution ou perte de l'odorat sans rhinite associée
- Anomalie ou perte de goût

En cas d'un de ces symptômes il faut :

1/ prise en charge de la personne symptomatique :

- Renforcer sa propre protection (masque – gants)
- Isoler la personne, avec son masque, dans le local aménagé à cet effet. Porter assistance seulement si nécessaire. Sinon la personne se déplace par elle-même
- En l'absence de signe de gravité, faire appeler le médecin traitant par la personne isolée ou contacter le 04-71-04-33-33 qui redirigera vers un centre ambulatoire de la Haute-Loire
- Si signe grave appeler directement le 15
- Nettoyer immédiatement les espaces de travail de la personne concernée, une fois qu'elle est isolée, avec des gants, masques et spray de désinfection
- Prendre en charge et recenser les personnes ayant été en contact avec la personne symptomatique

Si un étudiant est suspecté de COVID et qu'il ne veut pas se soigner après discussion avec les permanents, un groupe d'étudiants peut tenter de le raisonner. Dans tous les cas, le permanent référent appellera le 15 pour une prise en charge, et si nécessaire, les services de police.